

DELIBERATION N° 1.1 : CHARTE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.

L'an deux mille quinze, le vendredi vingt février, le conseil métropolitain dûment convoqué par son président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au Centre Universitaire Méditerranéen - 65, promenade des Anglais - 06000 Nice - sous la présidence de monsieur Christian ESTROSI, président de la Métropole. La séance est ouverte à 10 heures 30.

Madame Célia GEORGES désignée secrétaire de séance effectue l'appel nominal.

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, Mme Colette FABRON, M. Honoré COLOMAS, M. Gérard MANFREDI, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER, M. Jean-Paul DALMASSO, M. Jean THAON, M. Fernand BLANCHI, M. Philippe PRADAL, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Christian TORDO, Mme Janine GILLETTA, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, Mme Véronique PAQUIS, M. Antoine VERAN, M. Lauriano AZINHEIRINHA, Mme Nadia LEVI, Mme Martine OUAKNINE, M. Jean-Marie AUDOLI, Mme Martine BARENGO-FERRIER, Mme Paule BECQUAERT, Mme Josiane BORGOGNO, M. Philip BRUNO, M. Angelin BUERCH, M. Paul BURRO, M. René CLINCHARD, M. Bernard CORTES, Mme Patricia DEMAS, Mme Christelle D'INTORNI, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Henri GIUGE, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, M. Richard LIONS, M. Jean-Michel MAUREL, Mme Murielle MOLINARI, M. Maurice ALBERTI, M. Bernard BAUDIN, M. Gérard BAUDOUX, Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, M. José COBOS, M. Jacques DEJEANDILE, Mme Maty DIOUF, Mme Amélie DOGLIANI, Mme Denise FABRE, Mme Hélène FABRIS, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Jean-Luc GAGLILOLO, M. Olivier GUERIN, M. Patrick GUEVEL, Mme Corinne GUIDON, Mme Christine JACQUOT, M. Régis LEBIGRE, M. Franck MARTIN, M. Richard PAPAIZIAN, M. Simon PEGURIER, Mme Josiane PIRET, Mme Marie-Dominique RAMEL, Mme Agnès RAMPAL, M. Henri REVEL, M. Robert ROUX, Mme Anne-Laure RUBI, M. Dominique SCHMITT, Mme Laurence TRASTOUR-ISNART, M. Emile TORNATORE, M. Marcel VAIANI, M. Gilles VEISSIERE, M. Guillaume ARAL, Mme Marie-Christine ARNAUTU, M. Marc-André DOMERGUE, Mme Lucette FERON, M. Gaël NOFRI, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Christine DOREJO, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Olivier BETTATI.

Etaient absents ou excusés : M. Joseph CALZA, M. Christophe TROJANI, M. Roger ROUX, M. Loïc DOMBREVAL, Mme Anne SATTONNET, M. Pierre-Paul DANNA, M. Jean-François DIETERICH, M. Jean-Paul FABRE, M. Alexandre FERRETTI, M. Philippe SOUSSI, M. Jean-Michel GALY, Mme Catherine MOREAU, M. Paul CUTURELLO, M. Patrick ALLEMAND, M. Pierre-Paul LEONELLI pouvoir à M. Philippe PRADAL, M. Rudy SALLES pouvoir à M. Christian ESTROSI, M. Stéphane CHERKI pouvoir à M. Hervé PAUL, Mme Micheline BAUS pouvoir à M. Richard PAPAIZIAN, M. Bernard ASSO pouvoir à Mme Nadia LEVI, M. Claude GUIGO pouvoir à M. Richard LIONS, M. Roger MARIA pouvoir à M. René CLINCHARD, M. Michel MEINI pouvoir à M. Jean-Paul DALMASSO, M. Roland CONSTANT pouvoir à Mme Corinne GUIDON, M. Jean-Marc GIAUME pouvoir à Mme Maty DIOUF, M. Olivier ROBAUT pouvoir à M. Christian TORDO, M. Auguste VEROLA pouvoir à Mme Françoise MONIER, Mme Pascale FERRALIS pouvoir à M. Olivier GUERIN, Mme Laurence NAVALESI pouvoir à Mme Marie-Dominique RAMEL, Mme Joëlle MARTINAUX pouvoir à Mme Denise FABRE, M. Alain FRERE pouvoir à Mme Colette FABRON, M. Joseph SEGURA pouvoir à M. Charles SCIBETTA, Mme Gisèle KRUPPERT pouvoir à M. Honoré COLOMAS, M. Xavier BECK pouvoir à M. Gérard MANFREDI, M. Jean-François SPINELLI pouvoir à M. Louis NEGRE, M. Gérard STEPPEL pouvoir à M. Jean-Michel MAUREL, Mme Pascale GUIT pouvoir à M. Jean-Michel SEMPERE, Mme Emmanuelle BIHAR pouvoir à M. Bernard BAUDIN, Mme Marine BRENIER pouvoir à Mme Véronique PAQUIS, M. André CHAUVET pouvoir à Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, Mme Danielle HEBERT pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM pouvoir à Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Marie-Christine LEPAGNOT pouvoir à Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Mme Brigitte LIZEE-JUAN pouvoir à M. Marcel VAIANI, Mme Nicole MERLINO-MANZINO pouvoir à Mme Hélène FABRIS, Mme Anne RAMOS pouvoir à M. Maurice ALBERTI, Mme Martine MARTINON pouvoir à Mme Lucette FERON, Mme Célia GEORGES pouvoir à M. Gaël NOFRI, M. Benoit KANDEL pouvoir à M. Olivier BETTATI, M. Gérard VANDERBORCK pouvoir à Mme Marie-Christine ARNAUTU.

Le conseil métropolitain constate que les dispositions législatives concernant la convocation du 12 février 2015 et la transmission des dossiers soumis à délibération ont bien été remplies.

Le compte-rendu et le procès-verbal des débats du conseil métropolitain du 15 décembre 2014 sont adoptés.

Au cours de cette séance, le conseil s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

<i>Séance du 20 février 2015</i>	N° 1.1
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Louis NEGRE - Premier Vice-Président	
<u>COMMISSION</u> : 1 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	
<u>OBJET</u> : CHARTE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

La commission compétente entendue,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

VU le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

CONSIDERANT la volonté exprimée par les Maires de mettre à jour la charte, adoptée en 2012, qui rappelait les objectifs de la création de la Métropole, régissait les relations entre les communes-membres et l'établissement public de coopération intercommunale et fixait les grands principes de son fonctionnement, notamment, pour l'organisation de la proximité ou la gestion de l'aménagement du territoire,

CONSIDERANT que la charte modifiée prend en compte l'évolution des compétences dévolues à la Métropole,

CONSIDERANT que le projet de charte a été approuvé à l'unanimité par les Maires,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - APPROUVE la charte de la Métropole Nice Côte d'Azur jointe en annexe,

2°/ - DEMANDE au conseil municipal de chaque commune membre de l'approuver,

Séance du 20 février 2015

N° 11
Acte exécutoire au 17 mars 2015
006-200030195-20150220-9254_1-DE

OBJET : CHARTE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.

3°/ - AUTORISE monsieur le président à signer la charte avec les maires de chaque commune membre.

ADOPTE

A l'exception de madame Marie-Christine ARNAUTU, messieurs Marc-André DOMERGUE et Gérard VANDERBORCK qui votent contre.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 16 mars 2015**

Signé Christian ESTROSI